

La retraite aujourd'hui, quels enjeux... et comment choisir le bon cap?



Vos revenus à la retraite peuvent se révéler inférieur à 50% de votre dernier salaire. La retraite peut être aussi longue que votre vie active. Un homme ou une femme de 60 ans aujourd'hui a une chance sur deux de vivre au-delà de 90 ans*.

À la retraite, vos revenus vont diminuer tandis que vos dépenses peuvent subsister voire augmenter.

Face à cette évidence

- Soyez visionnaire et anticipez dès aujourd'hui quelle sera votre situation financière à la retraite et son impact sur votre niveau de vie.
- Agissez dès maintenant de manière autonome et proactive en allouant une partie de votre épargne au maintien de votre niveau de vie.

Epargnez sur un contrat innovant et bénéficiez de « Revenus Garantis » à vie

Une nouvelle solution:

- · pour mieux anticiper l'allongement de la durée de la vie,
- · pour profiter des hausses éventuelles des marchés financiers sans en subir les baisses.

Appréhendez sereinement votre retraite en vous garantissant un complément de ressources jusqu'à la fin de votre vie, aussi longue soit-elle.

Notre engagement : vous aider à préparer votre retra



VOTRE ATTENTE

Vous souhaitez connaître à l'avance quel sera le montant minimum de vos « Revenus Garantis » et planifier en toute liberté vos projets.

NOTRE SOLUTION

Un montant de « Revenus Garantis » à vie connu dès la souscription du contrat au taux de :

4 0 0 à partir de 68 ans*



Mieux comprendre avec l'exemple de Nicolas

Nicolas, 58 ans, souhaite préparer activement sa retraite. Il souhaite investir son épargne pour obtenir des « Revenus Garantis » à vie.

Pour mettre en évidence le montant qu'il doit investir, Nicolas a realisé son bilan de situation financière afin d'évaluer quelle sera la différence entre ses revenus futurs et ses dépenses futures.

Nicolas cherche à combler un manque à gagner de 1000 € par mois soit 12 000 € par an à partir de 68 ans pour maintenir son niveau de vie.

Afin de combler ce manque à gagner, Nicolas investit un capital de 240 000 € à 58 ans dans un contrat Secure Advantage® Revenus Garantis en souscription simple.

Découvrez en parcourant la brochure, comment les « Revenus Garantis » de Nicolas se revalorisent différemment dans des situations de marchés favorables et défavorables.

Familiarisez-vous avec le fonctionnement

Au moment de la souscription du contrat, vous décidez de la date à laquelle vous projetez de commencer à percevoir vos « Revenus Garantis ». Vous pouvez connaître dès la souscription quel sera le montant minimum de vos futurs « Revenus Garantis ».

Votre âge à la date de déclenchement des « Revenus Garantis » détermine le taux qui sera appliqué à l'assiette de calcul de vos « Revenus Garantis ».

Pour tout versement, l'assiette de calcul du montant annuel des « Revenus Garantis » initiale est égale au montant du versement, net des frais sur versement, que vous avez effectué sur le contrat. Durant toute la vie du contrat, cette assiette de calcul va croître grâce à deux effets alternatifs : l'« effet revalorisation » en phase d'accumulation et l'« effet cliquet » tout au long du contrat.

Le montant annuel de vos « Revenus Garantis » est calculé en utilisant la formule suivante :

Montant de l'assiette « Revenus Garantis »

Taux de « Revenus Garantis »

Montant annuel des « Revenus Garantis »

Tableau récapitulatif des taux** de « Revenus Garantis » en souscription simple

Âge à la date de déclenchement des « Revenus Garantis »	60 ans (minimum)	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans	71 ans	72 ans	73 ans	74 ans	75 ans et plus
Taux de « Revenus Garantis »	3.2%	3.3%	3.4%	3.5%	3.6%	3.7%	3.8%	3.9%	4.0%	4.1%	4.2%	4.3%	4.4%	4.5%	4.6%	4.7%

Vous pouvez souscrire le contrat en souscription simple ou en co-souscription. La co-souscription vous permet d'assurer des revenus à votre conjoint en cas de décès. En cas de co-souscription, on retient l'âge du plus jeune des co-souscripteurs et le taux est systématiquement inférieur de 0.5% par rapport au taux en souscription simple.

^{*}en souscription simple et avant application des prélèvements fiscaux et sociaux.

^{**}avant application des prélèvements fiscaux et sociaux.

ite en lui apportant une nouvelle dimension.

VOTRE ATTENTE

Vous aspirez au maintien de votre pouvoir d'achat.

NOTRE SOLUTION

Une croissance minimale assurée au taux de :

Les 3 phases de la garantie :

Une phase d'accumulation

Une phase de distribution



1 La phase d'accumulation

Pendant la phase d'accumulation, de 2 ans minimum pour chaque versement, votre épargne reste investie et vos « Revenus Garantis » se revalorisent. Il s'agit de faire croître l'assiette de calcul de vos « Revenus Garantis ».

2 La phase de distribution

Celle-ci débute à partir du moment où vous souhaitez percevoir vos « Revenus Garantis », et à condition que vous ayez au moins 60 ans (en cas de co-souscription, les deux co-souscripteurs doivent remplir cette condition d'âge) et que la phase d'accumulation ait duré au moins 2 ans. Vous pouvez percevoir vos « Revenus Garantis » en effectuant des rachats partiels prélevés sur l'épargne du



3 La phase de rente viagère

La phase de rente viagère se déclenche lorsque la valeur de votre épargne devient insuffisante. AXA Life Europe Limited continuera de vous verser des « Revenus Garantis » dont le montant est égal au dernier montant reçu en phase de distribution, jusqu'à la fin de votre vie.

L'exemple de Nicolas dans une situation de marchés défavorables

La sécurité avec une revalorisation de 3%

Dans une situation où les marchés financiers ne seraient pas favorables, Nicolas bénéficie d'une revalorisation de 3% d'intérêt simple par an de son assiette de « Revenus Garantis » initiale durant toute la phase d'accumulation, qui dans son cas est de 10 ans.

Après 10 ans de revalorisation, à 68 ans, les « Revenus Garantis » de Nicolas seront calculés sur la base d'une assiette de 312 000 €* (voir graphique ci-contre).

En appliquant le taux correspondant de « Revenus Garantis » de 4% à cette assiette, Nicolas pourra percevoir 12 000 €* de « Revenus Garantis » annuels, prélevés sur l'épargne du contrat, ce qui équivaut à 5.20% du capital net investi.

A l'âge de 82 ans, le capital de Nicolas étant épuisé, l'assureur, AXA Life Europe Limited s'engage à lui verser une rente viagère d'un montant égal au dernier montant annuel des « Revenus Garantis » jusqu'à la fin de sa vie.

L'assiette initiale des « Revenus Garantis » peut croître grâce à deux effets alternatifs :

- · Par « effet revalorisation » de 3% d'intérêt simple par an, en cas de baisse des marchés et uniquement en phase d'accumulation. Cet effet s'applique à l'assiette initiale pendant une durée maximale de 20 ans, et prend fin dès la date de déclenchement des « Revenus Garantis » ou dès le premier rachat.
- · Par « effet cliquet » en cas de hausse des marchés, en phase d'accumulation et de distribution. Chaque hausse est définitivement acquise.

Pour chaque versement, la valeur de l'assiette est ainsi réévaluée annuellement, à chaque date d'anniversaire du versement.

- À noter | L'effet cliquet et l'effet revalorisation sont uniquement pris en compte dans le calcul de l'assiette des « Revenus Garantis ».
 - · Le contrat ne comporte pas de garantie sur le capital investi qui reste soumis aux risques du marché.
 - · Tout rachat partiel (hormis les rachats effectués pour disposer des « Revenus Garantis ») entraîne une réduction du montant des « Revenus Garantis » futurs et du capital décès.

3

VOTRE ATTENTE

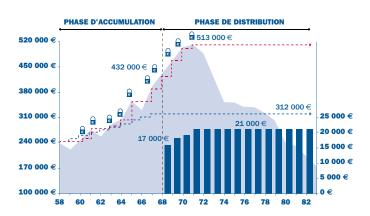
Vous souhaitez profiter du potentiel de hausse des marchés financiers.

NOTRE SOLUTION

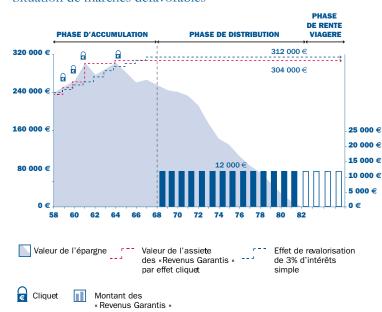
Un « Effet Cliquet » à chaque date appiversaire du contrat



Situation de marchés favorables



Situation de marchés défavorables





La performance avec l'effet cliquet

Dans une situation de marchés financiers favorables, l'épargne de Nicolas peut augmenter en fonction de la hausse des marchés financiers sur lesquels elle est investie.

Dans notre exemple, l'épargne est revalorisée au total 10 fois, passant de 240 000 €* à 513 000 €* (voir graphique ci-contre).

A 68 ans, à la date de déclenchement de ses « Revenus Garantis », la plus haute valeur atteinte par l'assiette de calcul des « Revenus Garantis » est de 432 $000 \in *$. Celle-ci a bénéficié de 7 cliquets. Les « Revenus Garantis » de Nicolas sont donc de $17\ 000 \in *$ par an $(4\% \times 432\ 000 \in *)$.

Cette assiette continue ensuite de croître en raison de la performance des marchés, grâce à 3 autres effets cliquet. La dernière assiette est de 513 000 €* ce qui permet à Nicolas de disposer de « Revenus Garantis » annuels de 21 000 €*.

Grâce à l'effet cliquet et à la performance des marchés, Nicolas a vu augmenter plusieurs fois le montant de « Revenus Garantis » qu'il souhaitait. Il dispose donc d'un complément de ressources qu'il peut décider d'investir à nouveau.

Les frais sur versement (de 4.85% maximum) ne sont pas pris en compte dans les exemples. Veuillez noter que ces exemples ont pour objet de montrer comment fonctionne le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis dans un marché qui connaît des fluctuations. Ces illustrations se fondent sur des taux de rendements hypothétiques et ne sauraient donc servir de projection ni de prévision du rendement des montants investis dans un contrat Secure Advantage® Revenus Garantis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si vous investissiez directement en actions ou en obligations, le taux de rendement de tout portefeuille d'investissement que vous choisiriez pourrait être supérieur ou inférieur à celui pris pour hypothèse dans le scénario et plus ou moins volatil que dans ce dernier.

Dans la situation de marchés défavorables, les taux ne sont censés refléter aucun indice particulier ni le rendement réel d'un quelconque portefeuille existant.

Dans la situation de marchés favorables, les taux sont obtenus à partir des performances passées des indices représentatifs des actions et des obligations du profil équilibré sur la période de simulation (du 01/01/1987 au 31/12/2011). Les taux de rendement tiennent compte de l'objectif d'investissement du profil équilibré et du mécanisme de limitation de la volatilité du fonds.

^{*} Tous les montants apparaissant dans ces illustrations ont été arrondis au millier le plus proche.



VOTRE ATTENTE

Vous souhaitez investir votre épargne dans une allocation d'actifs performante et adaptée à votre profil de risque.

NOTRE SOLUTION

Un choix de 3 supports d'investissement diversifiés correspondant chacun à un profil de risque.

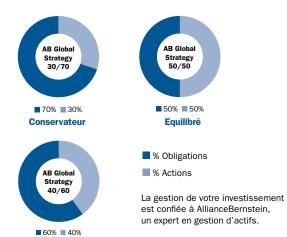
Secure Advantage® Revenus Garantis vous donne la possibilité de choisir entre 3 supports d'investissement.

À chaque support d'investissement correspond un niveau de risque prédéterminé.

Quel que soit le support d'investissement choisi, vous bénéficiez d'une diversification globale par classes d'actifs pour un ratio risque / rendement optimisé.

Des fonds qui offrent une meilleure maîtrise des fluctuations des marchés, grâce à un mécanisme de gestion dynamique qui vise à atténuer les effets de la volatilité et à en réduire le risque.

Objectifs des supports d'investissement



VOTRE ATTENTE

Vous désirez un contrat souple, adapté à vos besoins.

NOTRE SOLUTION

Modéré

La flexibilité de réajuster votre épargne et la date de déclenchement de vos

Revenus Garantis » tout au long du contrat.

Secure Advantage® Revenus Garantis s'adapte à vos besoins à chaque étape de votre vie avec la possibilité :

- · d'effectuer des versements complémentaires tout au long de votre contrat;
- · de racheter tout ou partie de votre épargne à tout moment, en cas de nécessité;
- · d'avancer ou de reculer la date de déclenchement de vos « Revenus Garantis » (la date de déclenchement détermine le taux de « Revenus Garantis »). Ces réajustements ne sont plus possibles une fois les « Revenus Garantis » déclenchés;
- · de changer de support d'investissement à tout moment;
- de transmettre votre épargne restante sur le contrat au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès.

Se référer aux Conditions Générales pour plus de précisions sur les frais de rachat et les frais éventuellement applicables à ces changements.





La retraite aujourd'hui : une solution innovante pour naviguer en toute sécurité

Secure Advantage® Revenus Garantis Le contrat d'assurance vie avec garantie d'AXA Life Europe Limited



Vous avez entre 45 et 80 ans et êtes résident fiscal français ?



Vous disposez d'un capital d'au moins 25 000 € que vous souhaitez investir efficacement afin de protéger votre niveau de vie à la retraite ?

6 bonnes raisons d'investir dans un contrat Secure Advantage® Revenus Garantis :

- Un montant minimum de « Revenus Garantis » à vie, connu dès la souscription du contrat et versé même lorsque le capital investi est totalement épuisé.
- Une revalorisation de 3% qui protège vos « Revenus Garantis » contre la baisse des marchés financiers (voir effet revalorisation).
- Une augmentation possible de vos « Revenus Garantis » en cas de hausse des marchés financiers (voir effet cliquet).
- Un contrat flexible qui s'adapte à votre situation : vous pouvez faire des versements complémentaires ou disposer de votre épargne à tout moment.
- La transmission du capital restant sur le contrat au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès.
- La fiscalité avantageuse de l'assurance vie.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE SECURE ADVANTAGE® REVENUS GARANTIS

Nature du contrat

Un contrat d'assurance vie individuel libellé en unités de compte qui prévoit la garantie d'un complément de ressources et qui est souscrit auprès d'AXA Life Europe Limited.

Limites d'âge

Minimum 45 ans / Maximum 80 ans à la date de signature du Bulletin de Souscription. (En cas de co-souscription, chacun des co-souscripteurs doit remplir ces conditions d'âge).

Co-souscription possible

Vous pouvez décider de souscrire le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis avec votre conjoint ou votre partenaire "pacsé". En choisissant cette option, vous avez l'assurance que votre conjoint ou partenaire "pacsé" continuera à recevoir le montant annuel des « Revenus Garantis » après votre décès et inversement. Si cette option est retenue, c'est l'âge du conjoint ou du partenaire "pacsé" le plus jeune à la date de déclenchement des « Revenus Garantis » qui sera pris en compte pour déterminer le taux de « Revenus Garantis » appliqué.

Le choix d'une co-souscription plutôt qu'une souscription simple peut vous exposer, dans certains cas, à des risques juridiques et /ou fiscaux. Avant de faire ce choix, nous vous recommandons donc de prendre conseil auprès d'un expert en matière de régimes matrimoniaux et de fiscalité pour déterminer le régime juridique et fiscal applicable dans votre cas.

Versements

Premier versement : montant minimum 25 000€ / maximum 5 000 000€.

Versements complémentaires : autorisés pour un montant minimum de 15 000€ pendant toute la durée de vie du contrat. Le montant maximum cumulé des versements est limité à 5 000 000€*.

*dérogation possible sous réserve de l'accord préalable d'AXA Life Europe Limited

« Revenus Garantis » annuels

Les « Revenus Garantis » sont définis comme un complément de ressources qui est mis à votre disposition :

- · par prélèvement annuel sur l'épargne de votre contrat,
- puis, en cas d'insuffisance de cette épargne, sous la forme d'une rente viagère.

Pour tout versement, la mise à disposition de ce complément de ressources peut commencer à partir du 60° anniversaire du souscripteur (en cas de co-souscription, chacun des deux co-souscripteurs doit remplir cette condition d'âge) à condition que deux ans au moins se soient écoulés depuis la date du versement concerné (ou pour un premier versement, depuis la date de conclusion du contrat).

À la date choisie de déclenchement des « Revenus Garantis », le montant annuel des « Revenus Garantis » est affecté au compartiment monétaire du contrat et le souscripteur peut en disposer en effectuant un (des) rachat(s) partiel(s), sans frais et sans impact sur le montant des «Revenus Garantis» futurs.

Capital décès

En cas de décès de l'assuré, AXA Life Europe Limited verse au(x) bénéficiaires(s) désigné(s) dans le cadre du contrat, le capital décès éventuellement disponible, qui est égal à la valeur de l'épargne restante sur le contrat (si le contrat fait l'objet d'une co-souscription, ce versement a lieu uniquement en cas de décès de chacun des co-souscripteurs, autrement dit lors du second décès).

Le montant de ce capital décès ne fait donc pas l'objet d'une garantie.

Rachats

Rachat total : possible à tout moment, le rachat total met fin au contrat et à l'ensemble des prestations prévues y compris la garantie d'un complément de ressources.

Rachat partiel : possible à tout moment. Tout rachat partiel effectué sur le compartiment d'investissement du contrat entraine une réduction immédiate du montant annuel de vos « Revenus Garantis » futurs et met fin à l'« effet de revalorisation » (veuillez vous référer aux Conditions Générales pour plus de précisions).

Frais

 $\textbf{sur versement:} \ 4,85\% \ \text{maximum du montant de chacun des versements effectués}.$

de la garantie : 1,4% par an (soit 0,1167% prélevés mensuellement), calculés sur la base de l'assiette des « Revenus Garantis ».

de gestion : 0,99% par an (soit 0,0829% prélevés mensuellement), calculés sur la base de la valeur de votre épargne présente sur le compartiment d'investissement du contrat.

de rachat : si un versement a moins de 5 ans d'ancienneté, des frais de rachat seront applicables (se référer aux Conditions Générales). Pour tout versement ayant plus de 5 ans d'ancienneté, aucuns frais de rachat ne s'appliquent. Autres frais : veuillez vous référer aux Conditions Générales et leur Annexe.

Remarques importantes:

Document non contractuel à caractère commercial.

La présente brochure a été préparée en vue de soutenir la promotion et la commercialisation du Contrat Secure Advantage* Revenus Garantis d'AXA Life Europe Limited. Elle ne constitue pas un exposé complet des dispositions du Contrat Secure Advantage* Revenus Garantis et doit être lue conjointement avec les Conditions Générales relatives à Secure Advantage* Revenus Garantis et leur Annexe. Ces documents contiennent des informations importantes qu'il est essentiel de lire attentivement et de prendre en compte avant toute souscription au Contrat. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaire des Conditions Générales, adressez-vous à votre conseiller financier.

Une liste complète des frais applicables dans le cadre du Contrat Secure Advantage* Revenus Garantis figure dans les Conditions Générales. Veuillez vous rapprocher de votre conseiller financier pour toute question liée aux coûts et aux détails complets de la couverture. Les garanties décrites dans la présente brochure sont soumises à la capacité de règlement d'AXA Life Europe Limited.

Le contrat Secure Advantage[®] Revenus Garantis ne comporte pas de garantie sur le capital investi qui reste soumis aux risques du marché.

AXA Life Europe Limited et ses représentants ne donnent aucun conseil en matière de fiscalité, de comptabilité ou de droit. Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre conseiller financier pour toute question portant sur ces matières.

